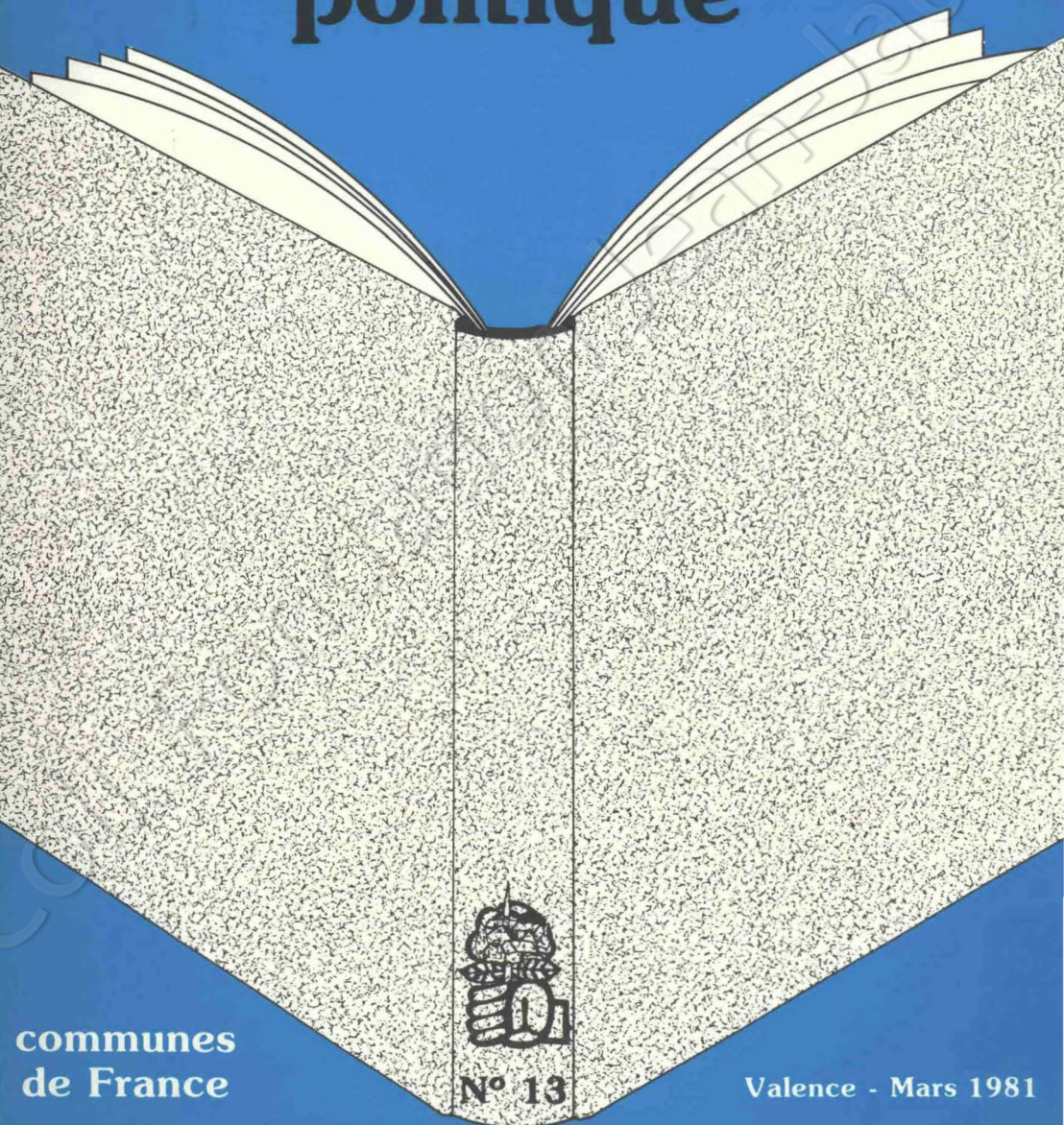


le livre et la lecture une autre politique



communes
de France

N° 13

Valence - Mars 1981

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Ce document est né de la volonté de la Fédération des Elus Socialistes et Républicains d'entreprendre une réflexion collective et globale sur tous les aspects de la politique culturelle, en s'appuyant sur les expériences locales menées par les élus socialistes au niveau municipal, départemental et régional.

La lecture publique et le livre devaient, bien évidemment, être abordés dans ce cadre puisque c'est l'une des priorités de la politique culturelle de nombreuses municipalités de gauche, socialistes en particulier.

Parallèlement, Rodolphe PESCE, Député de la Drôme et Maire de Valence, à la demande du groupe socialiste de l'Assemblée Nationale, a été amené à étudier les conséquences de l'arrêté Monory sur le livre, au printemps 1980. Rapporteur pour avis du Budget de la Culture, il s'est particulièrement penché sur les problèmes de la lecture, ce qui lui a donné l'occasion de rencontrer des écrivains, des éditeurs, des libraires et des bibliothécaires et d'aborder avec eux les différents problèmes touchant au livre.

Cette action continue du Parti Socialiste a débouché sur l'organisation d'un colloque national sur le livre et la lecture à Valence les 30 et 31 janvier 1981.

Sous la présidence d'Hubert DUBEDOUT, Député-Maire de Grenoble, avec le concours de Jack LANG, Délégué National à la Culture du Parti Socialiste, de Jean-Jack QUEYRANNE, Délégué National à l'Action Culturelle de la F.N.S.E.R., Maire adjoint de Villeurbanne et de Dominique TADDEI, Député du Vaucluse, ce colloque préparé par Rodolphe PESCE a permis de rassembler plus de 150 participants : élus, écrivains, éditeurs, libraires, bibliothécaires...

Ce document, bilan des travaux de la rencontre, n'a la prétention d'être qu'un moment dans la réflexion des Socialistes qui restent ouverts à une confrontation permanente avec les professionnels du livre.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

LE LIVRE AUJOURD'HUI

L'écrit est un des témoignages des destins des civilisations. L'Histoire nous apprend qu'il est le fondement de la mémoire et de l'imagination des peuples, le ferment des révolutions.

Quelle est la place du livre dans la FRANCE des années 1980 ? Est-il devenu « un produit comme les autres » soumis à la stricte logique économique ? L'intérêt que lui portent les banques, les milieux d'affaires, les multinationales semble l'indiquer. Par son attitude, le Gouvernement abandonné le livre en tant qu'instrument culturel essentiel. Toute sa politique de désengagement vis-à-vis de la lecture publique le prouve. Parallèlement, il soumet le livre aux seules lois du marché.

Aujourd'hui, la création littéraire, la diffusion du livre sont menacées et, par là, la liberté d'expression.

Le projet des Socialistes se situe dans une toute autre perspective : défendre l'existence du livre, favoriser la création et l'édition littéraires, promouvoir la diffusion du livre pour qu'il ne reste pas le privilège d'une minorité.

Entre « subir ou maîtriser le cours des choses » (1), les Socialistes ont choisi. Ils sont persuadés qu'une autre politique est possible.

Cette politique se fonde sur l'importance que revêt le livre dans toute action culturelle : que ce soit à travers sa dimension individuelle, son apport collectif ou la place qu'il doit prendre par rapport aux nouveaux médias.

LA DIMENSION INDIVIDUELLE DU LIVRE : L'ECRIVAIN ET LE LECTEUR

Ecrire et lire sont des actes solitaires : l'écrivain devant sa feuille blanche, le lecteur face à son livre.

La lecture répond à une triple attente : se délasser, s'informer, s'instruire :

— Se délasser, se distraire, s'évader : la lecture est d'abord une évasion dans la mesure où elle « change les idées ». Pour le lecteur, il s'agit plus d'un comportement d'évasion que de la recherche d'une littérature d'évasion : comprendre le réel, le monde, même à travers l'imaginaire, se retrouver dans les personnages. La rencontre du lecteur avec le livre est une communication avec une autre vision du monde.

— S'informer : le livre n'est qu'une source d'information parmi d'autres mais on peut généraliser à l'ensemble de l'écrit ce que Jacques FAUVET exprime à propos de la presse écrite : « *La radio annonce, la télévision montre, la presse écrite explique* ». En fait, l'écrit permet d'approfondir l'information, de réfléchir sur l'événement.

(1) François MITTERRAND "Ici et maintenant" - Fayard - 1980.

— S'instruire : la lecture, tout d'abord apprentissage d'un code commun, devient vite un outil simple mais indispensable d'éducation. Elle permet de découvrir les diverses formes d'expression et d'aborder de nouveaux domaines de connaissance.

Mais le plaisir de lire n'est-il pas la raison première du lecteur : « *Je voulais tous les plaisirs, tous, et celui-là était le plus fort de tous* » affirme CAVANNA (2).

Si la lecture est un plaisir, elle est aussi dépendante des données économiques, sociales et culturelles : conditions de vie, d'éducation, disponibilité, moyens matériels, accès aux bibliothèques publiques.

C'est en agissant sur tous ces facteurs que sera favorisé l'accès à la lecture.

Pour l'écrivain :

L'écriture lui apparaît le fondement de sa réalité propre. La formulation de ses idées est une nécessité car il tient « *les mots pour la quintessence des choses* » (3).

Dans le contexte actuel, l'écriture constitue le lieu de l'apprentissage des mécanismes intellectuels logiques : « *assertion, négation, modalités, implications, relations de cause à effet, disjonction...* » affirme Yvonne JOHANNOT (4).

Pour les Socialistes, la création est une valeur irremplaçable. « *De toutes les activités productives, elle est la seule qui n'obéisse à aucune règle extérieure. Elle a, par là même, un rapport direct avec la liberté. L'Histoire prouve que les régimes où les écrivains ne peuvent pas créer et publier librement sont aussi ceux où le peuple est soumis à la contrainte. Ensuite, parce que l'effet à long terme d'une œuvre est imprévisible : elle se modifie avec ceux qui la lisent, elle est faite par le public autant que par son auteur : et personne n'a le droit de se substituer à ce public pour décider si elle est bonne ou mauvaise, utile ou nuisible. Aussi des socialistes ne peuvent-ils transiger sur le principe de la totale liberté de création.* » (5)

L'APPORT COLLECTIF DU LIVRE : COMMUNICATION, DEMOCRATIE ET CULTURE

Cette dimension s'appuie sur différentes fonctions du livre :

• le livre est un moyen privilégié de communication entre les hommes : « *Inventé depuis plus de quatre mille ans, le livre est une admirable machine à communiquer dans laquelle les messages sont codés et peuvent être reproduits, multipliés, déplacés, retrouvés et décodés par n'importe quel individu possédant la clef du code, c'est-à-dire sachant lire.* » (6)

(2) CAVANNA François "Les Ritals" - Paris 1978 - Belfond.

(3) SARTRE Jean-Paul "Les Mots" - Paris 1964 - Gallimard.

(4) JOHANNOT Yvonne "Quand le livre devient poche", 1978 - Grenoble - Presses Universitaires.

(5) TADDEI Dominique "Ecrire et Lire" - Parti Socialiste 1976 - Doc. Ronéoté.

(6) Robert ESCARPIT E. BAKER "La Révolution du Livre", Paris - Presses Universitaires de France.

• le livre est un moyen de conservation et de diffusion du savoir, de transmission de l'histoire d'une société.

• le livre est un outil culturel irremplaçable, déterminant. Aussi, Jacques FAUVET estime que : « *la culture, c'est d'abord la lecture* ». Affirmation peut-être excessive, mais on ne peut envisager de culture sans livres. C'est pourquoi le livre et la lecture sont un enjeu important dans la mise en œuvre d'une politique d'action culturelle, même si cela n'émerge pas tout de suite, si ce n'est pas spectaculaire, si c'est un travail de longue haleine.

Le livre est au centre d'un nombre important d'enjeux :

• **LE LIVRE EST ASSOCIE A LA LUTTE POUR LES LIBERTES**, liberté d'opinion, d'expression. Tous les régimes fascistes et totalitaires se sont toujours attaqués en priorité à la liberté de diffusion et de création littéraire.

• **LE LIVRE EST ASSOCIE A LA LUTTE POUR L'EDUCATION** (connaissances, culture, éducation permanente). De plus, il se prête particulièrement bien à l'information et à la formation des citoyens. A ce propos, VOLTAIRE disait : « *Informez-les et vous en ferez des citoyens, ne le faites pas et ils resteront des sujets.* »

• **LE LIVRE EST ASSOCIE A LA LUTTE POUR LA DEMOCRATIE**. Moyen de communication, d'information, de réflexion, le livre favorise le débat, la discussion, la critique. Il permet l'information politique et sociale qui correspond à la nécessité d'une participation démocratique véritable. Ainsi l'écrit et le livre s'affirment comme facteurs de changement.

• **LE LIVRE EST ASSOCIE A LA LUTTE POUR L'INDEPENDANCE ET L'IDENTITE CULTURELLE NATIONALE** : à l'heure où se met en place un sous-produit culturel à dimension planétaire, en même temps que se développent les nouveaux moyens de communication, le livre est un moyen, et non le seul, sur lequel doit s'appuyer la défense de la culture française.

• **LE LIVRE EST ASSOCIE A LA LUTTE POUR L'IDENTITE REGIONALE**. Expression de la langue, de la culture régionale, vivre et écrire au pays... sans pour autant se donner pour limites le cadre de la région.

• **LE LIVRE EST ASSOCIE A LA LUTTE POUR L'EGALITE DES FRANÇAIS DEVANT LA CULTURE**. Aujourd'hui, il faut encore et toujours souligner le droit d'accès au livre pour chaque Français, mais aussi l'égalité sur le plan géographique : le désert scolaire risque de se doubler rapidement d'un désert culturel qui accentuera encore les inégalités entre zones rurales et zones urbaines.

• **LE LIVRE EST UN ENJEU ECONOMIQUE**. Des intérêts considérables, au niveau de l'édition et de la diffusion, sont en jeu. Le système capitaliste y trouve des sources de profit. Cette évolution décrite par la Ligue de l'Enseignement est très inquiétante : « *Dans nos sociétés contemporaines, le livre perd de plus en plus sa VALEUR D'USAGE (appréciation subjective de son « utilité » par l'auteur, comme par le lecteur) au profit de sa VALEUR D'ECHANGE (marchandise comme les autres, dépendant d'un coût de production et d'un prix)* » (7).

(7) Ligue de l'Enseignement - Paris 1981 - Doc. Ronéoté.

Le résultat est que la « filière du livre » est soumise de plus en plus fortement aux lois de l'économie marchande, à savoir :

La standardisation du produit, par concentration de la production (édition), investissements massifs sur un petit nombre d'auteurs et de titres reconnus (cf. les « Labels », tels que les prix littéraires), diffusion de masse (grandes surfaces) avec réduction des marges... Cependant, continuent d'exister des circuits privilégiés et limités, pour un certain nombre de « produits » destinés à un public de lecteurs choisis et de privilégiés.

La priorité à la consommation individuelle sur la consommation collective. L'élargissement du marché de la diffusion du livre implique que l'acquisition personnelle des ouvrages — produits standards — l'emporte sur la gestion collective du patrimoine écrit — avec des titres beaucoup plus différenciés. De là, l'abandon, ou quasi tel, des bibliothèques publiques (...).

LE LIVRE ET LES NOUVEAUX MEDIAS

L'apparition et la progression rapide de nouveaux moyens, de communication de masse utilisant, pour formuler un message, d'autres codes que l'écriture et pour le diffuser d'autres techniques que l'imprimerie a amené nos sociétés à s'interroger, en retour, sur ce qu'étaient les livres et quelles étaient leurs fonctions.

Et, parce que l'usage social avait consacré « les nouveaux médias », parce que le livre n'était plus l'unique média, sacré, qu'il avait été dans les siècles précédents, parce que les livres n'étaient plus le lieu de tous les enjeux, quelques amateurs de formule choc en ont conclu qu'ils n'étaient plus le lieu d'aucun enjeu.

La télévision, puis la télématique, s'installant dans la vie quotidienne des Français, vont-elles ravir au livre son rôle privilégié de communication ?

Cette vision des choses s'avère, dans la réalité, tout à fait erronée. Certes, on ne peut plus, de nos jours, séparer le livre des autres formes de communication. Grâce à des procédés de plus en plus utilisés, tels que l'illustration en couleur, l'appui du document visuel ou sonore, le livre rejoint la souplesse des moyens audiovisuels avec lesquels il possède des liens toujours plus nombreux et toujours plus étroits.

Dans les pratiques culturelles les plus développées, l'écrit et l'audiovisuel ne doivent pas être posés en termes d'opposition mais de complémentarité. Il serait donc juste d'avoir à l'égard des différents moyens de communication des exigences de développement et de qualité qui soient à la hauteur des fonctions spécifiques que ceux-ci doivent remplir dans la politique culturelle d'un pays.

Pour ne pas opposer d'une façon tranchée le livre et les moyens audiovisuels, il serait souhaitable que la bibliothèque traditionnelle se transforme en une « médiathèque » où le public aurait accès aux différents supports d'information et de culture.

La Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains consacrerait une prochaine rencontre à ce thème.

PREMIERE PARTIE

LE LIVRE : L'EPREUVE DE LA LIBERTE

Parmi : « toutes les formes de libération, la première qui commande toutes les autres, est la libération de l'exploitation de l'homme par l'homme dans les structures économiques, et cette libération s'épanouit par la libération culturelle ».

François MITTERRAND.
Congrès d'Epiny, juin 1971.

LES MEFAITS DU LIBERALISME

La création littéraire, l'édition et la diffusion sont les trois moments de la vie du livre, auxquels il faut évidemment la lecture pour que soit complet le cycle par lequel l'écrivain communique avec le lecteur.

Ce cycle est celui des transformations qui font du manuscrit, œuvre de l'écrivain, un livre produit et multiplié par l'éditeur, avant d'être proposé par la vente ou le prêt au lecteur. Ce cycle économique du livre témoigne de la communauté des intérêts qui lie fortement auteurs, éditeurs et libraires.

En même temps, le livre est le support du message que l'auteur adresse au lecteur. La multiplicité des formes que prend ce message, document, fiction, poème, essai... ne doit pas cacher que, dès sa naissance, sous la plume de l'auteur, il doit devenir livre pour se multiplier et atteindre ses lecteurs. Toute rupture de ce cycle, manuscrit non édité, livre édité mais pas diffusé, livre diffusé mais pas lu, fait du livre un appel sans écoute ni réponse.

Le libéralisme paraît ériger, à tous les moments de la vie du livre, la liberté comme règle d'or. Mais faute d'être organisée, soutenue, cette liberté est soumise en fait à la logique implacable du profit qui en sape les fondements. La politique suivie par M. GISCARD D'ESTAING a provoqué le développement d'une véritable « culture marchande » qui menace tous les secteurs du livre.

LA LOI DU MARCHÉ : LE LIVRE « UN PRODUIT COMME UN AUTRE » ?

Le 2 août 1976, le Président de la République reconnaissait que « le livre n'est pas un produit comme un autre, il est un bien culturel. Il faut assurer l'avenir de la librairie. Il peut y avoir lieu pour cela d'aménager la réglementation des prix ». Déclaration en contradiction évidente avec la politique suivie par le pouvoir.

L'introduction des règles du marché, avec la libération des prix du livre intervenue le 1^{er} juillet 1979 et justifiée par le fait que la concurrence devait normalement faire baisser le prix des livres, a eu non seulement un effet exactement contraire, mais aussi des conséquences catastrophiques sur la production et les circuits traditionnels de la diffusion du livre.

L'arrêté MONORY a mis fin au système du prix « conseillé » qui s'appliquait jusqu'alors à la vente. Ce prix n'était pas imposé mais il apparaissait dans les catalogues et était repris par la presse. C'était un prix de référence et un prix plafond que les revendeurs ne devaient pas dépasser. Les droits d'auteur, la partie des librairies et des intermédiaires commerciaux (distributeurs, grossistes...) étaient calculés en pourcentage sur ce prix. Le solde constituait la « part éditeur ».

Après une pseudo-concertation avec les éditeurs et les libraires, le Gouvernement décida de « libérer le prix des livres ».

Depuis le 1^{er} juillet 1979, les libraires doivent abandonner « le prix conseillé » ou tout autre prix qui servirait de référence. Ils ont à calculer eux-mêmes le prix de vente d'un ouvrage à partir d'un prix fixé par l'éditeur auquel s'ajoute une marge bénéficiaire très variable. Le prix net de cession fixé par l'éditeur n'est pas le même suivant le libraire auquel il s'adresse.

Quelles sont les conséquences de l'arrêté MONORY ?

Dès l'automne 1979, la note de conjoncture de la Banque de France indiquait que « les difficultés de gestion provoquées par les nouvelles conditions de vente ont conduit les libraires à réduire l'importance de leurs stocks en pratiquant une sélection rigoureuse parmi les titres disponibles et contrebalançant les effets des envois d'office des éditeurs en effectuant des retours très précoces ».

Alors que le prix du livre n'avait cessé de baisser depuis dix ans, l'année 1980 a enregistré une hausse du prix des livres supérieure au coût de la vie (+ 16,7 %).

De leur côté, les bibliothécaires constatent une augmentation de 18 à 24 %, selon les cas, sur leurs achats 1980 pour un même nombre d'ouvrages. En effet, le maintien relatif des prix sur certains titres à grands tirages ne suffit pas à compenser les hausses importantes sur les ouvrages plus rares et plus spécialisés. 20 à 30 % de hausse sont enregistrées sur les abonnements aux revues spécialisées et aux périodiques.

Quant à l'acheteur, il n'a plus le prix de référence et ne peut plus, de ce fait, établir des comparaisons, d'autant plus que les écarts de prix sur un même ouvrage n'ont jamais été aussi importants (de 23 à 135 % d'après la revue "Que Choisir", février 1980).

Cette transformation du livre en produit marchand rejailit inévitablement sur la création littéraire puisque la logique du marché conduit à ne privilégier que la rentabilité immédiate.

LA CRÉATION LITTÉRAIRE : UN VÉRITABLE ABANDON

Les écrivains n'ont toujours pas de statuts leur permettant de jouer leur rôle de créateur. En témoigne le très petit nombre des écrivains qui vivent exclusivement de leur plume.

Mais ce qui inquiète aujourd'hui les écrivains, ce sont les conséquences de l'industrialisation de l'édition et de la distribution aggravées par la suppression du prix « conseillé ». Ils constatent un processus de concentration dans l'édition et la lente dégradation du réseau des librairies. Surtout, ils redoutent la transformation du livre en un produit comme les autres. En effet, le livre

est aujourd'hui traité comme les autres objets : dans une production de masse, les goûts des acheteurs sont pris en compte par les études de marché qui, en retour, orientent la production. Dans l'édition comme ailleurs, l'avis du commercial pèse de plus en plus sur le secteur éditorial.

A la limite, quand le critère financier l'emporte sur le critère culturel, on n'édite plus que ce qui est susceptible d'être vendu rapidement.

Par exemple, le développement rapide de la vente du livre dans les grandes surfaces et les chaînes de distribution amène les éditeurs à adapter leur production pour satisfaire cette clientèle. Ainsi les grandes surfaces infléchissent par leurs achats la politique éditoriale des éditeurs. Cette évolution, estiment les écrivains, rendra plus difficile l'édition de textes qui iraient à l'encontre des goûts prédominants de la clientèle.

Comme le remarquait Bernard PINGAUD (8) : « Il y a, disait VALÉRY, des œuvres qui sont « comme créées par leur public » et des œuvres qui, au contraire, tendent à « créer leur propre public ». Dans un premier cas, l'écrivain remplit une attente : il se conduit comme un *fournisseur*. Dans le second, il déçoit cette attente et en suscite une autre : son travail est assimilable à celui du *chercheur*. Ces deux fonctions ne sont pas incompatibles. Les distinguer n'implique pas, au départ, un jugement de valeur. »

Enfin, il faut souligner la suppression, en 1981, de la subvention au Centre National des Lettres (C.N.L.) qui remplit une mission d'aide à la création, à l'édition, de soutien à la diffusion et d'encouragement à l'animation et au développement de la traduction à l'étranger.

Les services du Ministère justifient cette mesure par la hausse du produit des redevances (taxe à la reprographie), taxe destinée à financer le Centre National des Lettres à titre principal. Ce désengagement financier de l'Etat aboutit à lier le devenir du Centre National des Lettres à l'évolution du marché de la reprographie.

L'évolution observée est marquée toute entière du signe du libéralisme. D'un côté, la création littéraire reste le fruit de l'inspiration individuelle, de l'autre, la production matérielle des livres et leur distribution sont commandées par le marché. Les profits escomptés et les demandes des clients sont les seuls critères reconnus pour orienter et impulser la création littéraire et l'édition.

L'ÉDITION : UN AVENIR MENAÇANT

Au seuil de l'année 1981, un an et demi après l'arrêté MONORY, l'édition commence à subir les effets de la libération du prix du livre.

Les statistiques 1979 publiées par le Syndicat National de l'Édition font état d'une légère progression. Cependant, on assiste à une diminution de la production en littérature et en sciences humaines ; le nombre de titres d'érudition, à lui seul, a chuté de 20 % en mars 1979. Ces statistiques font aussi apparaître une situation très difficile des petites maisons et un taux de croissance des grandes maisons inférieur à celui de la profession.

(8) "Être écrivain" Bernard PINGAUD in "Comme un chemin en automne" - N.R.S. - 1979.

La conclusion du document est marquée par l'incertitude. « Si, dans l'ensemble, et compte tenu de la situation économique actuelle, les résultats obtenus par la profession peuvent être considérés comme convenables, il n'en reste pas moins que de nombreux signes indiquent tant au niveau de la production qu'en ce qui concerne la santé des maisons une fragilité dont l'avenir dira si elle est la conséquence provisoire d'une adaptation nécessaire ou le signe d'une crise plus grave. » Tel est le climat dans l'édition aujourd'hui.

Un article de Jacqueline GRAPIN ("Le Monde" du 14 octobre 1980) « L'édition française n'a pas encore su devenir multinationale » a provoqué un débat intéressant dans l'édition française. Bien que demandant à être nuancé sur le plan des comparaisons, les critères définissant le livre varient selon les pays. Cet article pose deux problèmes réels : la concurrence d'éditeurs étrangers dans notre propre langue, et l'absence de politique de traduction de nos auteurs dans les principales langues étrangères.

« Pour la première fois en 1974, les exportations allemandes de livres ont cependant dépassé en valeur les françaises et depuis lors, elles n'ont cessé d'augmenter. Les Etats-Unis absorbent 10 % des exportations allemandes alors qu'ils n'accueillent que 2,75 % des nôtres, le Japon achète 2,70 % des livres allemands vendus à l'étranger et seulement 0,50 % des nôtres. Nous vendons des manuels scolaires dans les pays francophones : d'accord. Mais qu'arrivera-t-il quand les dirigeants de ces pays décideront que les manuels de l'étranger sont meilleurs ? New York, bientôt Tokyo, risquent de prendre la place de Paris... L'édition allemande produit trente-sept mille titres de livres scientifiques par an, la française vingt-cinq mille. La première en diffuse douze mille en anglais, la seconde, malgré les efforts méritoires et vraiment louables de petites maisons comme MASSON, seulement une centaine. »

Face à cette concurrence, comment se comporte l'édition française à l'étranger ?

La part des exportations dans le chiffre d'affaires de l'édition ne cesse de décliner pour ne plus atteindre en 1979 que 21 % du total. De plus, les éditeurs français sont unanimes à constater que la cession de droits de livres français à l'étranger a considérablement baissé.

Plus grave, pour un pays comme la FRANCE réputé dans le monde pour sa culture, l'exportation des « produits culturels » (livres, films, disques et œuvres d'art) ne représente plus que 0,6 % des exportations totales et les livres, seulement 0,29 %.

Ces chiffres indiquent que la langue et la pensée française à l'étranger subissent un net recul. Le déclin du français s'explique en grande partie par des phénomènes démographiques et une affirmation des cultures nationales dans le tiers-monde.

Le problème ne se pose cependant pas seulement au niveau de la langue, mais aussi à celui de la diffusion des idées qui passent par la traduction des œuvres. Jacqueline GRAPIN note à ce sujet : « Pour remonter la pente, il faudrait, d'abord, en prévoyant les investissements nécessaires dans les services de traduction, favoriser la publication des ouvrages français au moins en anglais, sinon en plusieurs langues étrangères. » On ne peut qu'acquiescer à cette proposition : alors que l'Allemagne Fédérale fait des efforts considérables dans ce domaine, la France, au contraire, recule le plus souvent.

Morose dans l'hexagone, menacée à l'extérieur de nos frontières, l'édition française connaît une évolution à laquelle il faut prêter attention, cette évolution se nomme modernisation et développement. Comme toute entreprise, l'édition doit produire plus et vendre plus vite pour rembourser ses emprunts, payer son personnel. Bien évidemment les textes littéraires sont insuffisants en nombre pour alimenter l'édition moderne. Celle-ci s'est diversifiée avec, par exemple, les livres pratiques. Mais la tendance est à la recherche de livres « spectaculaires » qui répondent aux nécessités d'une politique commerciale agressive et monopolisent les efforts publicitaires. Elle est aussi à la recherche de livres « journalistiques » en relation avec l'actualité immédiate. Aux premiers, l'éditeur réserve ses efforts de promotion parce qu'ils peuvent rapporter beaucoup. L'intérêt des seconds est très lié à l'actualité. Leur vie est aussi éphémère qu'elle.

Cette évolution n'est pas étrangère au raccourcissement spectaculaire de la durée de vie des livres qui est aujourd'hui de quelques mois alors qu'elle était évaluée à plus de deux ans il y a une dizaine d'années.

L'époque est difficile pour le livre à qui il faut du temps pour trouver un public. Au départ, l'éditeur hésite à faire un investissement dont la rentabilité est aussi incertaine que lointaine. Puis, le service commercial ne fait guère d'efforts pour un livre qui ne sera pas demandé. Chez le libraire, la place lui sera chichement mesurée et pour peu de temps.

L'édition française est face à un avenir incertain. Si l'on veut éviter une dérive toujours dangereuse, il faut donner des impulsions, définir des objectifs, établir des perspectives.

LA CONCENTRATION CAPITALISTE : LE RACHAT D'HACHETTE PAR MATRA

Après la transformation du livre en un produit comme un autre, l'accord MATRA-HACHETTE risque bien de marquer une nouvelle étape dans ce processus d'affaiblissement de l'écrit, au bénéfice exclusif des nouveaux médias.

Outre qu'on peut s'étonner de voir un marchand d'armes devenir éditeur, il est à craindre que les maisons d'éditions qui dépendent du groupe GRASSET, STOCK et FAYARD, ne se voient imposer un certain type d'ouvrages, à rotation rapide, simple sous-produit du secteur audio-visuel.

En effet, parmi les prolongements prévisibles de cette prise de participation, on peut noter l'enjeu que représentera l'exploitation prochaine du troisième canal du satellite de télévision directe, dont le lancement est prévu pour 1984. Or, MATRA n'a jamais fait mystère, à travers sa participation dans EUROPE 1 de son désir de constituer un grand groupe de communication. Ainsi, au-delà du livre, c'est à TELE-HACHETTE et CHANNEL 80 que s'intéresse MATRA dans le désir de se doter d'une infrastructure de programmes.

La rentabilité du livre va donc s'inscrire dans un système global où la diversification culturelle n'aura plus sa place, au profit d'une fascination excessive pour les nouvelles techniques de communication. On peut prévoir qu'il en résultera une banalisation de l'écriture et une perte de spécificité du produit livre.

La philosophie du Gouvernement en ce domaine est d'estimer que le renouveau technologique pourra empêcher la culture française de disparaître et que seul un vaste conglomerat pourra relever son défi et participer à l'exportation des produits « culturels » français sur les marchés étrangers, anglo-saxons en particulier, ce qui revient à confondre les fins et les moyens.

Ce qui faisait la richesse de l'édition française n'était autre qu'un certain nombre de maisons de taille moyenne, voire même petite, capables de prendre un risque culturel en fonction d'un choix personnel. La puissance que représente le groupe MATRA-HACHETTE, par l'intermédiaire de ses journaux, radio, etc., ne peut qu'être inquiétante pour elles ; outre le fait qu'elle ne pourra s'exercer, étant donné la concentration du groupe et les coûts de production qui en résultent, que sur des titres « pré-vendus » et tirés à des milliers d'exemplaires.

Parvenant à maîtriser l'ensemble des moyens de promotion, un tel conglomerat n'en appliquera bien évidemment le processus qu'à des livres susceptibles de recevoir un très large public. Aux Etats-Unis sévit déjà un type de co-édition entre les livres, la télévision et le cinéma. Celles-ci se multiplieront, avec des titres traduits dès parution en plusieurs langues et fabriqués là où les tarifs sont les plus bas, avec pour conséquence la dilution de toute identité culturelle au sein d'une vaste multinationale de production des loisirs.

L'accord MATRA-HACHETTE ne manquera pas de provoquer d'autres regroupements accentuant ainsi un processus de concentration qui menace les petits éditeurs condamnés à vivoter ou menacés de disparaître.

LA DIFFUSION : LA DISPARITION DES LIBRAIRES

La distribution du livre est marquée par l'introduction du libre-service comme mode de vente.

Le libre-service, en librairie comme ailleurs, est tout à la fois le moyen de la concentration commerciale et un mode d'achat pratique et peut-être économique. D'un côté, il a accéléré la constitution de chaînes de distribution géantes, capables de dominer à la fois les producteurs dont elles sont des clients importants et les consommateurs qui n'ont guère de prise sur elles. Mais quel consommateur renoncerait à leurs services ! Le libre-service est synonyme de consommation de masse. Le conflit avec la librairie était inévitable.

La FRANCE pouvait s'enorgueillir, il y a encore quelques années de disposer du meilleur réseau de librairies d'Europe. Librairie, c'est-à-dire, lieu culturel animé par son libraire capable de conseiller le client, de passer commande d'un livre.

L'évolution économique des dernières années a profondément marqué ce réseau : le système d'économie libérale a fatalement défavorisé les librairies et d'autant plus qu'elles sont de petite taille et dans une zone moins peuplée. Dans ce cas, vendant un trop petit nombre d'exemplaires, de nombreux libraires :

— ne peuvent pas s'adresser aux éditeurs mais passent par des distributeurs, plus ou moins nombreux, chacun d'eux prenant sa rémunération au passage ;

— supportent sur chaque livre vendu une quote-part de charges fixes lourdes plus les frais de port liés à leur éloignement des grands centres de distribution ;

— doivent prélever sur chacun une marge bénéficiaire leur permettant de vivre et d'autant plus fort qu'ils vendent peu de livres.

Tous ces facteurs contribuent à l'augmentation du prix de vente au public qui sera d'autant plus élevé, pour un livre donné, que celui-ci sera vendu dans une librairie à faible chiffre d'affaires et à l'abandon du libraire par le public. Cet abandon se concrétise par des fermetures de plus en plus nombreuses de librairies.

Leur disparition probable dans les zones rurales, les petites villes et à la périphérie des grands centres accentue le désert culturel français. Il sera bientôt impossible de se procurer le livre de son choix en dehors des grandes villes : la librairie unique du chef-lieu de canton qui offrait un véritable service à sa clientèle est menacée par les maigres rayons des hypermarchés voisins ou éloignés. Sans compter que les grandes surfaces refusent de passer commande d'un livre donné. C'était un service essentiel rendu par le libraire ; il disparaît en même temps que la librairie et n'est pas remplacé.

On constate donc, en même temps que la disparition des librairies, un appauvrissement du service culturel offert à la population, même si, globalement, le nombre de points de vente de livres n'est pas diminué : un rayon de livres dans un supermarché ne remplacera jamais la librairie disparue.

L'AUTRE POLITIQUE : LIBERTE, PLURALISME ET CULTURE

L'autre politique proposée par les socialistes n'est pas nostalgique d'une époque qui aurait été l'âge d'or de la création littéraire, de l'édition et de la librairie. En cette fin du vingtième siècle, au moment où les médias issus de la technologie moderne multiplient leurs réseaux, le livre prétend tenir sa place et gagner de nouveaux lecteurs tout en restant lui-même.

Le système libéral établit une coupure dans les moments indissociables de la vie du livre. Il estime que l'acte d'écrire et de lire relèvent du domaine privé, personnel. Par contre, la production du livre, cet objet culturel, et sa diffusion, relèvent de l'initiative des entrepreneurs que sont les éditeurs et des mécanismes du marché.

Pour les socialistes, il faut tout au long du circuit qui va du manuscrit au lecteur faire avancer ensemble les notions de liberté, pluralisme et culture : liberté des écrivains, pluralisme des éditeurs et des libraires, culture des lecteurs.

La liberté de l'auteur, au-delà de la levée des censures, permet la communication avec d'autres hommes. Elle est fondée sur le pluralisme des éditeurs, pour qu'au moins l'un d'eux édite ses textes, sur le pluralisme des libraires pour que quelques-uns portent attention à son livre et le recommandent à leurs clients, sur la culture des lecteurs, pour que parmi les acheteurs, quelques-uns perçoivent son message. Inversement la liberté du lecteur se fonde sur le pluralisme des livres qu'il peut lire. Encore faut-il que son niveau de culture lui permette d'y accéder et d'en tirer profit.

Les propositions des socialistes cherchent, sur les trois plans de la création littéraire, de l'édition et de la distribution, à donner aux auteurs

les moyens de leur expression, à garantir le pluralisme des éditeurs, à préserver un réseau de librairies et de points de vente au service des clients. Elle suppose au préalable l'adoption d'une mesure indispensable à la survie du livre et au maintien du pluralisme : l'adoption du prix unique.

LE PRIX UNIQUE DU LIVRE

Dès le 17 novembre 1977, dans une lettre à Jérôme LINDON, François MITTERRAND prenait position, au nom du Parti Socialiste, pour le prix unique. Cette position était confirmée par le Bureau Exécutif le 27 juin 1979 :

« Le décret d'application de la loi votée en janvier 1979 libérant le prix des livres devant entrer en vigueur ce 1^{er} juillet, le Bureau Exécutif du Parti Socialiste proteste contre cette mesure adoptée sans concertation sérieuse avec l'ensemble des professions intéressées.

Cette décision, au lieu de corriger les abus actuels, aboutira à terme à favoriser les grandes entreprises de diffusion au détriment de l'ensemble des petits libraires qui remplissent une véritable mission culturelle, à favoriser les gros tirages par rapport aux ouvrages de diffusion plus lente. Elle concerne directement aussi les auteurs qui réclament le respect de leurs droits.

Cette « libéralisation » transforme en fait le livre en marchandise banale, les objectifs de commercialisation limitant désormais toute ambition culturelle. Les Socialistes considèrent qu'il est indispensable de préserver la pluralité des modes de distribution, toute organisation nouvelle de diffusion devant être recherchée dans le cadre de la profession en liaison avec les associations et les organismes culturels. »

L'adoption du prix unique repose sur trois principes auxquels les Socialistes sont particulièrement attachés :

— l'égalité des citoyens devant le livre : chaque Français doit pouvoir acheter le même livre au même prix sur tout le territoire ;

— le refus de l'isolement culturel de la population française qui n'habite pas les grands centres urbains : si le prix unique n'est pas instauré dans les délais les plus brefs, c'est le désert culturel qui va s'étendre à des zones entières ;

— la nécessité de garantir un choix le plus large possible des titres diffusés.

L'adoption du prix unique n'entraînera a priori pas d'augmentation des prix comme pourraient le craindre les citoyens. Par contre, l'élargissement du nombre des lecteurs jouera incontestablement dans le sens d'une baisse des prix.

Il est particulièrement significatif que parmi les 110 propositions que François MITTERRAND propose aux Français pour les élections présidentielles, la centième mesure concerne « l'abrogation de la libération du prix du livre ».

LA CREATION LITTERAIRE : LA LIBERTE DE L'ECRIVAIN

Les Socialistes réaffirment qu'il n'appartient pas au pouvoir politique d'intervenir dans le travail des créateurs. La liberté du créateur, de l'écrivain, est un principe intangible qui ne saurait souffrir aucune exception.

L'expérience montre que les régimes où les écrivains ne peuvent pas créer et publier librement sont aussi ceux où le peuple est soumis à la contrainte. Il y a un rapport étroit entre liberté d'écrire et liberté tout court. Mais l'écrivain est un créateur qui doit être aidé et associé à la vie culturelle.

Le vrai problème posé est de savoir comment aider les écrivains et leur donner un statut social, sans faire d'eux des fonctionnaires obéissants ou des assistés, plus ou moins bien nantis, autrement dit sans tomber dans les inconvénients du système soviétique ou du système suédois.

Comme le proposait déjà Jean ZAY en 1936, il faut d'abord reconnaître à l'écrivain la qualité de « travailleur ». Un certain nombre de mesures ont été prises en ce sens, mais il reste encore beaucoup à faire.

Le « travail » littéraire, comme tout travail de création, obéit à des normes particulières. S'agissant d'œuvres qui ne répondent pas à l'attente préalable d'un public déterminé, mais tendant à se créer leur propre public, il s'apparente à celui du chercheur.

Ce qu'il faut aider en priorité, c'est la recherche, en prenant ce mot dans son sens le plus général (création originale, « inattendue »). Et plus précisément encore, parmi les écrivains chercheurs, ceux qui, n'ayant pas de « second métier », souhaiteraient pouvoir pendant une période déterminée se consacrer entièrement à leur travail.

Il faut aussi protéger les droits des écrivains dans le circuit économique création — édition — diffusion, de telle sorte que l'exploitation de l'œuvre n'aboutisse pas à une « exploitation » de l'auteur. Il faut également leur assurer un minimum de ressources pour vivre.

Pour remplir cet objectif, le Projet Socialiste prévoit la création d'un Centre National des Arts et Lettres destiné à soutenir l'activité créatrice dans tous les domaines où elle s'exerce (littérature, arts plastiques, musique, théâtre, cinéma, etc.).

Le Département Littéraire de ce Centre prendrait la succession de l'actuel Centre National des Lettres. Celui-ci bénéficierait de crédits plus importants que ceux accordés actuellement en dégageant du budget du Centre l'achat d'ouvrages pour les bibliothèques qui seraient financés directement par l'Etat, les sommes ainsi dégagées étant réutilisées pour aider les créateurs.

Plusieurs types d'aides sont envisagées :

— l'attribution de bourses. Celles-ci pourraient prendre quatre formes :

- bourses d'encouragement pour les premiers ouvrages ;
- bourses annuelles ;
- bourses d'année sabbatique ;
- bourses d'aide aux traducteurs.

La décision d'attribution de ces bourses relèverait d'une commission spécialisée composée d'écrivains, d'éditeurs et de représentants des professions artistiques.

Dans un délai relativement rapproché, cette commission pourrait fonctionner sous une forme décentralisée dans le cadre régional. La commission nationale jouerait en quelque sorte un rôle d'appel.

Le Département Littéraire du Centre National des Arts et des Lettres serait consulté sur la gestion de la « banque du livre ». Cette institution, prévue dans le Projet Socialiste, devrait être conçue à travers la structure d'un compte spécial du Trésor prenant la forme d'un « Fonds de Soutien du Livre ».

— l'association des écrivains à la vie culturelle.

Les écrivains doivent être présents dans les établissements d'action

culturelle, dans les bibliothèques, dans les écoles... Le Département Littéraire du Centre National des Arts et des Lettres pourrait être utilisé pour les actions d'animation en direction de ces établissements.

— la création de maisons d'écrivains, lieu de rencontre, de confrontation, de documentation pour les créateurs.

Le soutien à la création littéraire ne relève pas de la seule responsabilité d'une institution nationale.

Les Régions et les Collectivités Locales devraient beaucoup plus insérer la démarche littéraire dans leur action culturelle globale.

Elles pourraient prendre et développer un certain nombre d'initiatives :

— prix régionaux ;

— bourses de création littéraire ;

— prise en charge du séjour d'écrivains français ou étrangers afin qu'ils se mêlent à la vie locale et participent ainsi à une action culturelle globale, favorisant la confrontation et la connaissance des cultures.

L'EDITION : LA GARANTIE DU PLURALISME

Les Socialistes réaffirment leur attachement au pluralisme et leur refus du monopole d'Etat.

Ce pluralisme est le garant de la liberté d'expression et du maintien d'un espace de liberté dans notre société. L'édition doit concilier les objectifs du marché avec les exigences culturelles. Cette conciliation est impérative dans la mesure où nous refusons la dualité des deux secteurs : l'un étant purement commercial, l'autre purement culturel : qui décidera du caractère culturel ou non d'une œuvre ?

Si une aide directe aux éditeurs est à proscrire, la politique socialiste s'efforcera de créer les conditions d'une bonne organisation du marché, l'augmentation des lecteurs, avec le développement de la lecture publique, étant une de celles-ci.

La maison d'édition, P.M.E. comme une autre, doit cependant bénéficier d'un régime particulier tenant compte de la spécificité de son activité :

— aménagement du régime juridique et fiscal en fonction de l'existence des stocks ;

— système de préfinancement remboursable pour l'investissement, sur un type d'ouvrages dit « difficiles » ;

— formule de prêts à long terme, pour la création ou le développement d'une maison d'édition.

L'aide du Centre National des Arts et des Lettres pour la création littéraire, la réédition d'ouvrages anciens et d'éditions scientifiques constituera une aide indirecte à l'édition.

Mais l'activité d'édition doit rester dans un statut concurrentiel, bénéficiant d'aménagements. Ce qui n'exclut pas l'éventualité d'un secteur public d'édition, en particulier le développement de sociétés coopératives.

Parallèlement, une concertation s'engagera avec l'édition pour définir un plan de diffusion du livre français à l'étranger, ainsi qu'un plan de traduction des auteurs français dans les principales langues étrangères.

Les Conseils Régionaux, les Conseils Généraux, les Villes étudieront

les modalités d'un soutien aux éditeurs régionaux dans une double perspective :

- assurer la promotion de la culture régionale ;
- aider au développement de ces maisons qui aspirent à une audience nationale.

Ce soutien pourra prendre différentes formes :

- primes à la création d'entreprises ;
- subventions pour activités de recherche, de rééditions ;
- participation à l'information (par l'intermédiaire des Offices culturels).

LA DIFFUSION : LE MAINTIEN D'UN TISSU INDISPENSABLE

Le Parti Socialiste souhaite favoriser le maintien et la création de lieux de diffusion du livre, ainsi que l'existence de librairies partout où cela est possible.

Pour sauver notre réseau de librairies gravement menacé par les conséquences de l'arrêté MONORY, l'adoption du prix unique du livre est la première mesure indispensable.

En contrepartie, une amélioration de la formation des libraires et de leurs employés doit être mise en œuvre par un enseignement spécialisé et une formation professionnelle dans le cadre de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur.

Dans les zones rurales, des aides spécifiques seraient accordées pour la création de librairies.

LA DISTRIBUTION : UNE EGALITE DE SERVICE

Dans une économie moderne, la distribution est un moment décisif de la vie des produits. Il est tout à fait capital pour les éditeurs de faire acheminer leur production vers l'ensemble des points de vente répartis sur le territoire. De leur côté, les libraires, et principalement ceux des régions les plus éloignées de PARIS, souhaitent une distribution rapide et efficace. Ils demandent aussi de ne pas supporter l'intégralité des frais de port liés à leur éloignement de la capitale.

Dans cet esprit, éditeurs et libraires pourraient gérer conjointement une coopérative de distribution. Celle-ci coexisterait avec les services privés existants.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

DEUXIEME PARTIE

LES BIBLIOTHEQUES : UN SERVICE PUBLIC CULTUREL

« Je n'aurai été qui je suis, c'est-à-dire quelqu'un qui s'est battu pour être ce qu'il est dans son écriture, sans la lecture publique (...) multiplicatrice (...). Chaque lecture, en lecture publique, souffle sur une braise. »

Prix Goncourt 1980.
Yves NAVARRÉ.

LA POLITIQUE DU LAISSER-ALLER

Malgré les efforts entrepris, surtout par les Municipalités, la pratique de la lecture reste minoritaire : un Français sur trois ne lit jamais.

Dans de nombreux pays, le nombre de volumes prêtés chaque année par les bibliothèques est égal ou supérieur au nombre de volumes produits ou vendus annuellement. Il en est ainsi au Canada, Danemark, Grande-Bretagne, Suède.

Les bibliothèques municipales anglaises prêtent dix livres par an et par habitant ; les bibliothèques américaines en prêtent deux dans les grandes villes.

Les pays scandinaves sont parvenus à réaliser un équipement massif dans ce domaine. Dans un contexte différent et d'autres modalités, les pays de l'Est se sont couverts de bibliothèques.

Par contre, la France marque un retard considérable. A PARIS, les bibliothèques prêtent 1,3 livre par an et par habitant, en province ce chiffre est de 1.

Pourtant, les efforts conjugués, depuis une dizaine d'années, des Municipalités, des Conseils Généraux, appuyés par la Direction du Livre, avaient permis de rattraper une partie du retard que nous avions sur la Grande-Bretagne, les États-Unis, le Canada, les pays scandinaves ou les pays de l'Est par exemple. Et chaque ouverture d'une nouvelle bibliothèque adaptée à notre époque apporte systématiquement la preuve du succès qu'elle rencontre dans la population.

En France, depuis dix ans, le nombre de prêts a été multiplié par deux dans les bibliothèques municipales et plus de 51 millions de volumes ont été prêtés en 1977.

Ces chiffres encourageants ne doivent cependant pas laisser croire que le succès de la lecture publique lui a permis d'atteindre un seuil irréversible. Nous n'en sommes toujours qu'au démarrage.

Or, alors que depuis plusieurs années, l'Etat se dégage de cette action essentielle, ce retard considérable est reconnu par le Ministre de la Culture. Dans son rapport introductif à la proposition de loi sur les bibliothèques municipales, M. LECAT écrivait en janvier 1979 :

« Il s'en faut cependant de beaucoup que le retard soit comblé. Si les bases d'un réseau moderne ont été constituées d'abord dans la définition des fonctions et des moyens pour le service public du livre, il reste que de très nombreuses communes ne disposent pas encore d'une bibliothèque moderne, ni, pour les grandes agglomérations du nécessaire réseau d'annexes de quartiers. Dix-huit départements, parmi les plus ruraux, attendent encore la création d'une bibliothèque centrale de prêt et la moitié au moins de celles qui existent, ou viennent d'être créées, n'ont pas les moyens nécessaires pour desservir véritablement les communes de moins de 10.000 habitants dans leur département.

« Dans les deux cas, ne sont atteints, ni le seuil considéré comme satisfaisant, ni même le seuil au-delà duquel le développement du réseau des bibliothèques aura acquis une dynamique irréversible : sans une prolongation affirmée de ce qui a été entrepris depuis dix ans, la lecture publique peut retomber dans son ancienne déshérence. »

UN PROJET DE LOI-PROGRAMME AVORTÉ

Dans le but de se donner les moyens de combler le retard de la France en matière de lecture publique, le Ministre de la Culture et de la Communication avait annoncé, au Conseil des Ministres du 10 janvier 1979, une loi sur les bibliothèques définissant les missions et obligations respectives de l'Etat et des Collectivités Locales.

Dans son rapport introductif au Président de la République, le Ministre de la Culture indiquait que l'ambition de la loi-programme était d'arrêter *« le total et l'échelonnement des crédits d'équipement nécessaires pour atteindre en cinq ans le seuil à partir duquel la France pourra prétendre rejoindre les pays développés qui ont su, à travers la lecture publique, se doter d'un des instruments les plus propres à favoriser le développement économique et social par le développement culturel »*.

Ce projet de loi demandait également *« que soit repris et complété, au législatif, l'ensemble des mesures destinées à assurer dans les meilleures conditions la protection et la mise en valeur du patrimoine, considérable, conservé dans certaines bibliothèques municipales, de tous nos trésors nationaux le plus secret et malheureusement l'un des moins bien lotis »*.

Ce constat du Ministre qui range la France du côté des pays sous-développés en matière culturelle ne se concrétise toujours pas par des mesures de redressement qui s'imposeraient.

Bien que ce projet justifia de nombreux amendements sur des points essentiels, il suscita des espoirs dans la profession. Mais il fut rapidement abandonné sous prétexte qu'il fallait auparavant que soit adopté le projet de loi sur le développement des responsabilités des collectivités locales. En fait, cette loi-programme est tombée *« aux oubliettes »*.

Sous l'avalanche de protestations, le Gouvernement décida, à l'automne 1980, de confier au Directeur du Livre une étude d'ensemble sur le livre ; une manière comme une autre de refuser d'aborder réellement cette importante question.

UN SECTEUR SACRIFIE

Pendant ce temps, l'Etat continue à se désengager. Le transfert de charges sur les collectivités locales se poursuit et pèse de plus en plus lourd sur des budgets qui ne peuvent compenser la défaillance de l'Etat.

Celle-ci est accablante, l'exemple du budget 1981 est édifiant : en ce qui concerne les bibliothèques municipales, les bibliothèques centrales de prêt :

— Personnel : aucune création d'emploi.

— Crédits de fonctionnement : ceux-ci, exceptés les crédits de personnel, sont strictement plafonnés à leur montant de 1980, ce qui revient à diminuer les capacités d'action de 15 % au moins vu l'inflation et l'augmentation du coût des livres.

— Crédits d'investissement :

- pour les bibliothèques centrales de prêt, ces crédits chutent de 20 % en francs courants, ce qui représente une diminution de plus de 35 % en francs constants ;
- pour les bibliothèques municipales, malgré une rallonge obtenue grâce à une action énergique au Parlement, pour laquelle les Socialistes ont été au premier rang, les chiffres sont voisins.

LES BIBLIOTHEQUES CENTRALES DE PRET : UN RESEAU INSUFFISANT

Elles ont pour mission d'assurer, dans le cadre du Département, le prêt de livres dans les communes de moins de 20.000 habitants. Leur mission est donc extrêmement importante en milieu rural et dans les zones les plus défavorisées.

Il existe 76 bibliothèques centrales de prêt, desservant 78 départements, 17 départements restant non pourvus. Aucune création n'aura lieu en 1981. En outre, tous les établissements ne sont pas, il s'en faut de beaucoup, installés dans des implantations définitives.

Face à ce désengagement de l'Etat, rappelons les besoins : pour fonctionner dans des conditions normales, chaque B.C.P. doit disposer d'un bâtiment central de 1.400 m², et parfois d'annexes, de bibliobus et fourgonnettes pour assurer les tournées.

Or, en juin 1980, seulement 36 B.C.P. sur les 76 existantes sont installées dans des locaux construits spécialement ; 14 de ces B.C.P. ne disposent que d'un seul bibliobus pour desservir une population qui oscille entre 400 et 500.000 habitants.

C'est pourquoi le fonctionnement de nombreuses B.C.P. est plus qu'aléatoire et, faute de personnel, des tournées sont fréquemment annulées. Les B.C.P. ne peuvent plus répondre à la demande.

De plus, sur les 25 opérations financées de 1977 à 1980, seules 4 ont été financées à 100 % par l'Etat, 14 ont bénéficié d'une aide de l'Etablissement Public Régional, 5 de l'E.P.R. et du Département, et 2 du Département seul.

A l'heure actuelle, dix Conseils Généraux demandent avec insistance la construction d'une B.C.P. et se déclarent prêts à aider cette réalisation.

LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES : LE DESENGAGEMENT DE L'ETAT

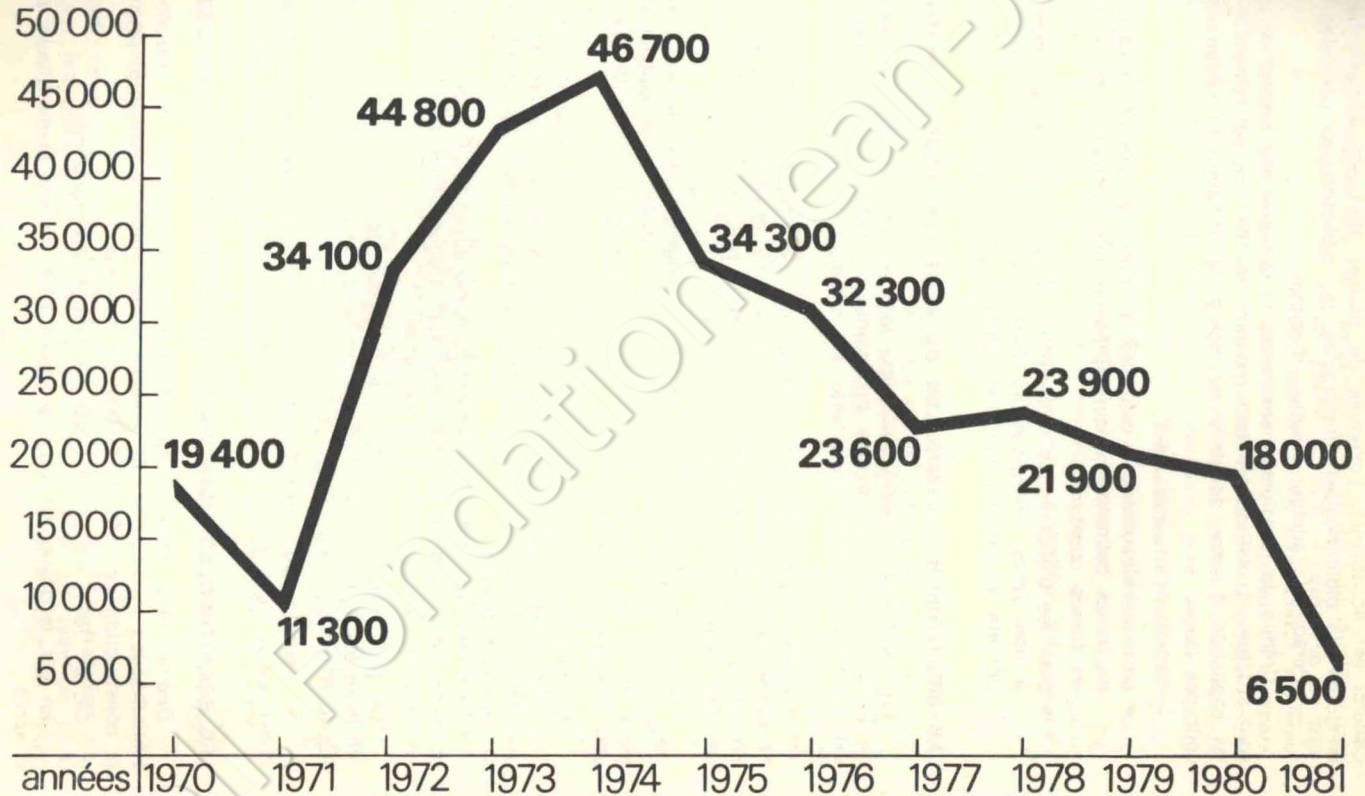
Depuis 1970, l'Etat a subventionné la construction de 300.000 m² de bibliothèques municipales. Actuellement, des dossiers sont prêts pour lancer la construction en 1981 de 50.000 m² nouveaux.

Or, en 1981, moins de 6.500 m² seront subventionnés.

En fait, le déclin est amorcé depuis 1975, comme le montre le graphique ci-après :

Evolution des surfaces subventionnées par l'Etat (Construction et Aménagement)

superficie (en m²)



Or, face à ces budgets de misère, il faut analyser les besoins : actuellement, les dossiers prêts représentent 50.000 m2. On sait déjà que d'autres villes présenteront en 1981 et 1982 des dossiers pour 80.000 m2. A quoi, il faut ajouter qu'environ 150 autres villes s'approprient à fournir, dans un délai de quatre à cinq ans, des demandes pour la construction de 200 à 250.000 m2 supplémentaires de planchers de bibliothèques.

Parallèlement, il y a actuellement en France, 600.000 m2 de planchers de bibliothèques municipales, soit le tiers de ce qui serait nécessaire selon les normes officielles.

Enfin, l'aide de l'Etat au fonctionnement des bibliothèques municipales est en diminution constante par rapport aux dépenses de celles-ci. Elle était de 5,9 % en 1977 et n'est plus que de 3,2 % en 1981.

Même en ajoutant l'aide du Centre National des Lettres, qui n'est plus une aide de l'Etat, puisque le C.N.L. est alimenté seulement par la taxe sur la reprographie, le phénomène observé plus haut ne change pas.

LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES : LA DEGRADATION DES MOYENS

Depuis 1975, les bibliothèques universitaires sont rattachées au Secrétariat d'Etat aux Universités.

Les études des budgets des bibliothèques universitaires montrent que la situation se dégrade sensiblement et cela d'autant plus qu'elles doivent assurer sur leurs ressources leur fonctionnement matériel, dont la part ne cesse de croître, au détriment du pourcentage des crédits consacrés aux achats d'ouvrages et de périodiques.

C'est ainsi que de 1968 à 1980, les crédits disponibles pour la documentation n'ont augmenté que de 33 % (en francs courants) alors que dans le même temps, les prix des revues et des ouvrages ont triplé ou parfois quadruplé. On ne s'étonnera pas, dans ces conditions, que 6.470 abonnements à des périodiques scientifiques ou médicaux étrangers aient été supprimés entre 1970 et 1979, soit 30 % du chiffre total d'origine (22.000).

Une circulaire officielle du Ministère des Universités de janvier 1980 note qu'en juin 1979, 538 titres ont disparu totalement en France et 1.500 sont menacés. Depuis la situation s'est encore dégradée, ce qui ne manquera pas d'occasionner une baisse encore plus sensible des dépenses documentaires et de nouveaux désabonnements en 1980 et 1981.

S'agissant des bibliothèques universitaires, le VI^e Plan notait : « La vie de la bibliothèque est conditionnée par l'accroissement de ses collections d'ouvrages et de périodiques, qui suppose des crédits importants. Or, il a depuis des années été exagérément négligé dans notre pays ».

A l'aube du VIII^e Plan, cette affirmation peut être reprise telle quelle.

En outre, au plan de l'organisation et du développement de la politique documentaire, les bibliothèques universitaires souffrent de la concurrence qui s'est établie entre le Service des Bibliothèques et l'Agence Universitaire de Documentation et d'Information Scientifique et Technique (A.U.D.I.S.T) dont la mission est de coordonner dans les universités toutes les actions entreprises en vue de l'accès aux documents et à l'information.

Les moyens accordés à cette dernière sont en fait prélevés sur la subvention globale de fonctionnement des Bibliothèques Universitaires. Il faut, là encore, souligner la contradiction entre le discours des Pouvoirs

Publics qui parlent de coopération entre bibliothèques et de fonctionnement en réseau et les faits qui mettent en concurrence des agents du service public.

LES AUTRES BIBLIOTHEQUES : DES INITIATIVES MULTIPLES

Les bibliothèques d'entreprises.

Vu le peu de moyens dont dispose la majorité des Comités d'Entreprises, leurs activités culturelles sont nécessairement limitées.

Ce qui n'empêche pas les grandes centrales syndicales ouvrières de s'intéresser de plus en plus au rôle des comités d'entreprises en matière culturelle et il faut remarquer que le développement des bibliothèques d'entreprises, là où il a lieu, est une incontestable réussite et leur taux de fréquentation est très élevé.

Les bibliothèques de la vie associative.

Il n'y a pas d'étude globale faite sur ce sujet. Il faut cependant souligner le rôle important de ces associations et des mouvements d'éducation populaire qui sont souvent les seuls, compte tenu des carences des Pouvoirs Publics, à promouvoir le livre dans des zones géographiques souvent étendues.

LE LIVRE A L'ECOLE : UN EFFORT INSUFFISANT

L'apprentissage de la lecture se fait à l'école où se joue aussi le plaisir de lire ou non qu'aura l'enfant.

Se battre pour le livre, c'est aussi se battre pour un projet éducatif.

Or, il y a actuellement un réel fossé entre les textes officiels sur la lecture à l'école et la réalité. Parmi les textes officiels, voici des extraits du Bulletin Officiel du 11 septembre 1980 relatif à la lecture au cycle moyen :

« La préoccupation majeure du maître doit être de consolider l'apprentissage de la lecture et d'obtenir des enfants qu'ils lisent plus et mieux »... Il faut aussi que l'enfant découvre « que la lecture est source de plaisir et que sa pratique dépasse largement le cadre scolaire »...

« La lecture aide l'enfant à découvrir et à affirmer son autonomie »...

« Savoir lire, c'est aussi aimer lire, c'est-à-dire manifester pour la lecture un intérêt soutenu. Cet intérêt peut être motivé par :

— le désir d'étendre ses connaissances et de se cultiver, celui de s'informer, de se documenter en vue d'entreprendre une activité,

— le désir de se distraire : récits d'aventures réelles ou imaginaires, contes, albums, journaux d'enfants, bandes dessinées,

— le désir de retrouver le monde du merveilleux, de la poésie... 4 travers des récits d'exploration, des contes, des poèmes. »

La réalité est tout autre. On ne peut affirmer aujourd'hui que tous les enfants sortant du primaire savent réellement lire et ont acquis parfaitement toutes les techniques de la lecture. En sixième, on trouve des enfants qui ont des difficultés réelles à ce sujet. Quant à utiliser la lecture comme outil d'éveil et à susciter le plaisir de lire, l'échec est souvent patent. Quelques études faites sur les jeunes faisant leur service militaire ont même montré qu'un certain nombre d'entre eux avait désappris à lire.

Quant aux centres documentaires (C.D.I.) dans les lycées et collèges, outils de travail pour les enseignants et les enseignés, ils ne peuvent la plupart du temps remplir leur rôle, soit qu'ils n'existent pas, soit faute de moyens.

On ne compte que 400 à 500 documentalistes dans les lycées et collèges, alors qu'il en faudrait 4.000...

L'AUTRE POLITIQUE : LE DEVELOPPEMENT DU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES

Pour les Socialistes, la bibliothèque est un des éléments fondamentaux d'une politique culturelle.

UNE AUTRE CONCEPTION DES BIBLIOTHEQUES

L'image actuelle des bibliothèques françaises et la conception que se font les bibliothécaires français du rôle et de la mission des bibliothèques découlent de trois courants qui marquent l'histoire des bibliothèques.

Le premier courant est issu de l'histoire, il est lié au précieux héritage qu'il convient de préserver, il s'attache avant tout à conserver l'immense patrimoine imprimé « nationalisé » pendant la Révolution de 1789, ce premier courant débouche sur un type de bibliothécaire tourné vers le livre et la conservation.

Le deuxième courant, issu du mouvement ouvrier et de la vie associative, émerge plus fortement dans la conscience nationale à la faveur d'un contexte historique ou social, particulièrement favorable (Front Populaire, la Libération) sous le nom d'éducation du peuple, de démocratisation, de culture populaire. Il se traduit par la prise de conscience qu'il faut s'intéresser, non seulement aux livres, mais aussi aux **lecteurs**. Il veut servir l'utilisateur en adaptant les collections aux besoins des usagers.

Le troisième courant, encore plus faible, doit semble-t-il, sa paternité aux événements de mai 1968 ; il est lié au rejet d'une société de consommation y compris quand il s'agit de consommation culturelle, il tend à rapprocher, voire à confondre, le créateur et le public, l'écrivain et ses lecteurs. Il se traduit par une volonté de dépasser ou de vivifier le service public grâce au ferment de l'action culturelle.

La bibliothèque d'aujourd'hui et de demain se situe à la confluence de ces trois courants. Elle doit assurer tout à la fois sa mission de conservation du patrimoine, sa mission de service public de la lecture et sa mission d'action et de confrontation culturelle.

1) La fonction de conservation.

Elle est liée au souci de conserver le patrimoine bibliographique et bibliophilique. Il ne s'agit pas là d'un problème simple qui comporte une contradiction difficile à dépasser : la conservation n'est pas une fin en soi, et sa raison d'être est la communication. Les solutions existent et elles doivent en tout cas aboutir à ce que l'excès de précautions ne coupe pas la bibliothèque de son public.

2) La fonction de service public.

Elle se traduit par :

Une fonction documentaire et éducatrice... collections importantes, riches, diversifiées, pluralistes organisées en accès libre et accessibles grâce à des outils de recherche sophistiqués... catalogues, bibliographies, parfois aujourd'hui automatisés. Elle se manifeste par des relations fréquentes avec le secteur éducatif (primaire, secondaire, universitaire, éducation permanente) (éducation - vulgarisation).

Une fonction d'information, dans le sens où la bibliothèque est une source de renseignements et de références... pouvant aller du renseignement pratique au renseignement bibliographique spécialisé (liste des ouvrages de tel auteur disponible dans le commerce) en passant par des demandes de renseignements administratifs de toutes sortes (santé, logement, passeport...). Cette fonction est sous-estimée dans nos bibliothèques trop marquées par le poids de la tradition littéraire.

Une fonction de divertissement. Le temps où le roman policier était suspect dans les bibliothèques est aujourd'hui révolu. Aujourd'hui, on peut aller dans une bibliothèque pour se délasser, pour s'y reposer, pour s'y distraire, pour son plaisir. La bibliothèque s'est ouverte à l'ensemble de la production éditoriale : le livre pour enfant, les bandes dessinées... ont acquis droit de cité ; dans le même temps, les locaux ont perdu de leur solennité, de leur austérité. Les journaux, les revues, les magazines d'accès plus facile que le livre participent à cette volonté d'attirer le lecteur et le non-lecteur pour son plaisir...

Le circuit lettré et le circuit populaire (section d'étude et de lecture publique) longtemps séparés tendent à se rapprocher... doivent se rapprocher car cette ségrégation ne correspond plus à notre conception de la démocratie, chacun devant pouvoir accéder dans les bibliothèques à l'ensemble de la production littéraire, sans exclusive.

3) La fonction d'action culturelle.

Le développement, tout relatif il est vrai, des bibliothèques au cours des vingt dernières années, venant beaucoup plus de la volonté des municipalités que de celle de l'Etat, a favorisé la prise de conscience, à la fois de l'importance et des limites de la bibliothèque réduite à un rôle de service public. Sans assise sociale, la bibliothèque devient une institution vulnérable.

La mise en œuvre de l'action culturelle se traduit par une double recherche : une plus grande participation du public et une confrontation vivifiante aux sources de la création.

Dans le premier cas, il s'agit d'impliquer les lecteurs dans une démarche plus participative... Dans le deuxième cas, il s'agit de retrouver dans le livre « le fait éducatif », le fait littéraire, le vecteur des idées. Et, en cela, aller à contre-courant de la tendance dominante qui consiste aujourd'hui à considérer que le livre est un produit comme les autres, soumis aux mêmes lois du marché et de la concurrence... et d'une certaine manière à l'anesthésier.

Trouver le souffle de l'action culturelle, c'est dans ce contexte se préserver de la léthargie, de la routine, et des tentatives de « museler » le livre.

Ainsi conçue, la bibliothèque sera un lieu privilégié de rencontres et d'échanges, un centre de rayonnement intellectuel et de promotion culturelle.

Ses diverses fonctions ne se séparent pas. Elles participent toutes de la même action.

Dans cette perspective de service public de la lecture, la position des élus socialistes concernant la gratuité des prêts est maintenue, même si des droits d'inscription paraissent nécessaires.

LES STRUCTURES : UNE ORGANISATION DECENTRALISEE

Les Socialistes font les propositions suivantes :

Au niveau des principes :

— il n'y aura pas de politique de la lecture publique sans une aide considérable et continue de l'Etat ;

— la gestion des bibliothèques participe de la compétence des Collectivités Locales ;

— la coordination du réseau institutionnel de la lecture publique, au niveau national, sera assurée par une Direction du Livre dépendant du Ministre de la Culture.

Les différents réseaux :

Il s'agit avant tout de donner les moyens nécessaires de fonctionnement à ces différents réseaux :

— institutionnel (bibliothèques municipales, bibliothèques centrales de prêt, bibliothèques universitaires, Bibliothèque Nationale) ;

— secteur éducatif : Centres de Documentation dans le secondaire et le primaire ;

— associatif : bibliothèques pour tous, bibliothèques d'entreprises, des œuvres laïques...

La coexistence de ces réseaux favorise le pluralisme et permet de toucher de nouveaux lecteurs, mais une collaboration et une coordination entre ces différents réseaux est bien entendu nécessaire.

Dans cette optique, une formation commune et développée des bibliothécaires et des différents intervenants sera mise en œuvre.

Les bibliothèques dans les petites villes et le secteur rural :

Le Parti Socialiste avait avancé l'idée, il y a quelques années, de bibliothèques de district. Cette idée est abandonnée au profit d'une politique plus souple. En effet, la notion de district était liée à des seuils de population qui s'avèrent trop rigides. Les Socialistes estiment qu'il faut laisser le soin à chaque département, après une discussion au sein du Conseil Général, de définir le nombre d'annexes que devraient comporter les bibliothèques centrales de prêt.

Ces annexes, munies de minibus et de personnel compétent, rayonneraient sur une partie du Département et l'ensemble du Département, sauf les grandes villes et villes moyennes, serait ainsi quadrillé, la bibliothèque centrale de prêt jouant, vis-à-vis de ses annexes, le même rôle que celui de la bibliothèque municipale vis-à-vis des siennes.

Le Conseil Général devrait être associé au fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt, les conseillers généraux et les maires des communes concernées étant associés à celui des annexes.

— La liaison avec les autres médias :

Autour des bibliothèques se développent des médiathèques remplissant les deux fonctions de conservation et de diffusion, ce qui implique, bien entendu, une formation des bibliothécaires qui doivent de plus en plus s'ouvrir à l'audiovisuel.

— Liaisons avec les autres intervenants de la vie culturelle :

Les relations des bibliothèques sont à développer avec les libraires et les créateurs, en particulier. Le Centre National des Arts et des Lettres jouera un rôle d'incitation pour tenter des expériences d'intervention de créateurs dans les bibliothèques et les librairies pourront s'associer à des bibliothèques pour mener dans la ville, par exemple, une animation commune et complémentaire sur un même thème.

LES URGENCES : UN PLAN DE SAUVETAGE

Il faut établir un plan de cinq ans de développement de la lecture publique pour rattraper le retard de la France et répondre aux besoins.

Ce plan comportera trois volets relatifs :

— aux bibliothèques centrales de prêt avec pour premier objectif la création d'une bibliothèque centrale de prêt par département, puis la création des annexes ;

— aux bibliothèques municipales ;

— aux bibliothèques universitaires.

Pour chacun de ces volets seront définis des objectifs concrets qui se traduiront au niveau des crédits d'investissement et des crédits de fonctionnement, par des engagements précis de l'Etat.

Après avoir précisé ses objectifs, le Parti Socialiste présentera une proposition de loi en ce sens qui sera discutée avec les organisations syndicales et professionnelles.

LE FINANCEMENT : LES CONCOURS DE L'ETAT

Pour l'investissement :

— A terme, le financement des bibliothèques municipales se fera dans le cadre de la réforme des finances des collectivités locales. Mais, dans un premier temps, pour rattraper le retard dramatique que nous connaissons, le financement des bibliothèques ne sera pas intégré à la dotation globale d'équipement. Et le financement sera de 50 % Etat/50 % Collectivités.

— Pour les bibliothèques centrales de prêt, il relèvera dans un premier temps de l'Etat, tant que les Conseils Généraux n'auront pas de ressources financières suffisantes.

Pour le fonctionnement :

Un effort important de l'Etat devra être fait pour aider les bibliothèques municipales. Trois possibilités existent :

— une participation au financement des postes de personnel ;

— une aide à l'achat des livres et à la prise en charge du fonds ancien ;

— une dotation globale de fonctionnement.

UNE ECOLE OUVERTE AU LIVRE

Pour les Socialistes, on ne peut dissocier la lutte d'un projet éducatif global. Ces propositions s'intègrent dans le Plan Socialiste pour l'Education Nationale intitulé « Libérer l'Ecole ». *« Il n'y a rien de plus important que de combattre les inégalités pour préparer les citoyens de demain à vivre l'expérience responsable d'une démocratie authentique. Cela commence par l'Ecole ».*

On sait très bien que le Français et les Mathématiques sont les deux matières sur lesquelles s'appuie le système éducatif pour reproduire les inégalités. Combattre les inégalités, c'est combattre pour que l'école maternelle et l'école primaire jouent leur rôle de réduction des inégalités. Or, l'apprentissage de la lecture est fondamental pour la maîtrise du Français.

Le Projet Socialiste poursuit les objectifs suivants :

— à l'école maternelle : éducation du langage par l'enrichissement du vocabulaire des enfants et la possibilité d'utiliser le maximum de formes d'expression (musique, dessin, travaux manuels, etc.) en tenant compte particulièrement des apports socio-culturels (familiaux et ethniques) des enfants.

— à l'école primaire : acquisition et maîtrise des moyens d'expression, langue orale et écrite et apprentissage des automatismes (lecture, écriture, calcul) et des outils mentaux pour décrypter un texte écrit, un article de journal, un film, une émission orale ou visuelle, etc.

Ce qui implique une volonté politique, des moyens nouveaux pour l'Ecole, l'encouragement des expériences tentées par de nombreux enseignants.

La formation des maîtres devra, au-delà de l'apprentissage de la lecture, prendre en compte la familiarisation de l'enfant avec le livre, son contact direct avec lui.

— dans le secondaire : ouverture systématique de Centres Documentaires (C.D.I.), gérés par un personnel spécialisé, dans des locaux adaptés.

Jules FERRY disait déjà : *« On pourra tout faire pour l'école et le lycée, si l'on n'organise pas de Bibliothèques, on n'aura rien fait. »*

Ce propos reste toujours d'actualité.

LE LIVRE ET LA LECTURE UNE AUTRE POLITIQUE : PROPOSITIONS SOCIALISTES

Les propositions socialistes peuvent être résumées en neuf points :

- 1) Abroger immédiatement l'arrêté Monory de juillet 1979. Le remplacer par l'institution du **prix unique du livre**.
- 2) Définir un **plan de sauvetage pour les bibliothèques**, engageant financièrement l'Etat sur cinq ans, et discuté avec l'ensemble des organisations syndicales et professionnelles.

Le Parti Socialiste proposera une loi sur la lecture publique prévoyant :

— **pour les bibliothèques municipales :**

- investissement : financement 50 % Etat, 50 % collectivités locales ;
- fonctionnement : l'aide de l'Etat pourrait prendre plusieurs formes :
 - participation au fonctionnement des postes de personnel,
 - aide à l'achat de livres et à la prise en charge du fonds ancien,
 - dotation globale de fonctionnement ;

— **pour les bibliothèques centrales de prêt :**

Elles devront être conçues de façon à assurer un quadrillage du département par un réseau d'annexes dont l'implantation sera discutée avec les Conseils Généraux. Ces derniers seront associés au fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt, les conseillers généraux et les maires des communes concernées étant associés à celui des annexes.

- Financement : l'Etat financera à 100 %.

3) Soutenir la **création littéraire**.

- Créer un Centre National des Arts et Lettres, le Département littéraire de ce Centre prenant la succession de l'actuel Centre National des Lettres.
- Redonner à la taxe sur la reprographie sa véritable fonction en la versant dans son intégralité au Centre National des Arts et des Lettres.

- Aider les créateurs par diverses formules :
 - bourses,
 - maisons d'écrivains,
 - intervention des collectivités locales.
- 4) Favoriser le **pluralisme de l'édition**.
- Créer les conditions d'une bonne organisation du marché.
 - Aider la maison d'édition pour tenir compte de la spécificité de son activité.
 - Faciliter l'édition de certains ouvrages par une aide indirecte du Centre National des Arts et des Lettres.
- 5) Mettre en place des mesures pour **sauver le réseau de librairies** indispensable à l'accès de chaque Français au livre.
- 6) Encourager l'organisation d'une **distribution rapide et efficace** ne pénalisant pas les libraires éloignés de la capitale et participant ainsi à l'égalité de chaque Français devant le livre.
- 7) Développer les **actions d'information**
- des professionnels,
 - des revues spécialisées grâce à la bibliographie informatique,
 - des lecteurs et du personnel enseignant grâce à l'utilisation des médias locaux afin qu'ils prennent en compte la présence du livre dans la région.
- 8) Assurer la **présence du livre à l'école**
- dans le primaire : nouveaux moyens, formation des maîtres,
 - dans le secondaire : ouverture systématique de centres documentaires (C.D.I.), gérés par un personnel spécialisé, avec des locaux adaptés.
- 9) Souligner l'**intervention des collectivités locales** qui devront :
- soutenir l'édition régionale,
 - aider l'expression des langues et cultures régionales,
 - développer l'information commune au niveau des bibliothèques.

TABLE DES MATIERES

LE LIVRE AUJOURD'HUI	3
La dimension individuelle : l'écrivain et le lecteur	3
L'apport collectif du livre : communication, démocratie et culture ..	4
Le livre et les nouveaux médias	6
 Première Partie :	
LE LIVRE : L'EPREUVE DE LA LIBERTE	7
Les méfaits du libéralisme	7
La loi du marché : le livre : « un produit comme un autre » ?	7
La création littéraire : un véritable abandon	8
L'édition : un avenir menaçant	9
La concentration capitaliste : le rachat d'Hachette par Matra	11
La diffusion : la disparition des libraires	12
L'autre politique : liberté, pluralisme et culture	13
Le prix unique du livre	14
La création littéraire : la liberté de l'écrivain	14
L'édition : la garantie du pluralisme	16
La diffusion : le maintien d'un tissu indispensable	16
La distribution : une égalité de service	17
 Deuxième Partie :	
LES BIBLIOTHEQUES, UN SERVICE PUBLIC CULTUREL	19
La politique du laisser-aller	19
Un projet de loi-programme avorté	20
Un secteur sacrifié	20
Les Bibliothèques Centrales de Prêt : un réseau insuffisant	21
Les Bibliothèques Municipales : le désengagement de l'Etat	21
Les Bibliothèques Universitaires : la dégradation des moyens	23
Les autres bibliothèques : des initiatives multiples	24
Le livre à l'école : un effort insuffisant	24
L'autre politique : le développement du réseau des bibliothèques	25
Une autre conception des bibliothèques	25
Les structures : une organisation décentralisée	27
Les urgences : un plan de sauvetage	28
Le financement : le concours de l'Etat	28
Une école ouverte au livre	29
Résumé des propositions socialistes	30

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Fédérations des Elus
12, Cité Malesherbes
75009 Paris
Tél. : 526.50.50

Prix : 10 F.